



La propagande russe plane sur les élections

PROPAGATION Le Service de renseignement de la Confédération s'inquiète d'une vidéo attribuée à des comptes russes. En pleine période électorale, l'événement révèle le manque de moyens pour lutter contre les manipulations et la désinformation étrangère

FANNY SCUDERI

📧 @FannyScuderi

Une vidéo de cinq secondes: elle montre la terrasse d'un café où trois badauds, blancs, discutent. Le caméraman amateur zoome sur l'action au second plan: un homme urine. Il a la peau noire. La vidéo est diffusée par un compte publiant en majorité du contenu anti-immigration. Elle est visionnée près d'un demi-million de fois sur X, ex-Twitter, le réseau social d'Elon Musk et génère environ 500 commentaires.

Cette vidéo publiée mi-septembre inquiète le Service du renseignement de la Confédération (SRC). Elle aurait été diffusée de manière ciblée afin de faire de la propagande, selon un rapport confidentiel consulté par la *NZZ am Sonntag*. «Le SRC estime qu'il est plus probable qu'il s'agisse de comptes d'influence russe», écrit le journal alémanique. Ils diffusent des récits qui font partie du répertoire d'influence russe, selon le SRC: «Dans l'espace d'information, la Russie exploite activement le thème de l'immigration pour influencer les Etats occidentaux. Ainsi, la propagande et la désinformation russes font croire que les Etats européens sont submergés par les réfugiés.» L'un des comptes est lié à un réseau déjà associé à des activités russes menées contre la Suisse. L'opération semble réussie: la vidéo est visionnée plus d'un demi-million de fois. Sur la publication sur le réseau social X, un texte accompagne la vidéo: «Is this the Europe where you want to raise your children?» (en français: «Est-ce l'Europe dans laquelle vous souhaitez élever vos enfants?»). La vidéo aurait en fait été filmée à Baden en Argovie. Il n'a pas été possible de vérifier sa véracité, ni

la date à laquelle elle a été tournée.

Un compte populaire d'extrême droite

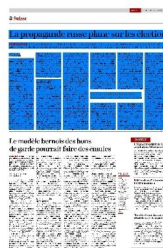
Cette vidéo a également été publiée sur X par l'ex-conseiller national UDC Claudio Zanetti. Il l'a trouvée sur le canal Telegram géré par le même compte qui a publié la vidéo sur Twitter X. Ce compte d'extrême droite, nommé «RadioGenoa» a l'habitude de partager des contenus hostiles aux personnes migrantes, des messages anti-vaccins ou des messages décrédibilisant la politique migratoire des pays européens, indique France 24. Il s'est aussi distingué par des publications contre le soutien européen à l'Ukraine, fort de plus de 250 000 abonnés.

Cette caisse de résonance sur l'immigration, un thème cher à l'UDC, interroge sur le bénéfice qu'en tire le parti en période électorale. «Je m'en fiche de savoir si ce sont les Russes ou pas qui ont publié cette vidéo. Ce qui m'importe c'est de savoir si cette vidéo est vraie. Payons-nous des nettoyeurs pour que des migrants souillent nos rues?», commente Claudio Zanetti au *Temps*. «Accuser l'UDC d'être liée à une telle opération, c'est tenté de nous nuire», poursuit-il. Pas question de prendre une quelconque distance pour Claudio Zanetti, également membre de l'ASIN (Action pour une Suisse indépendante et neutre): «Sans les Russes, on ne saurait pas ce qu'il se passe en Suisse! C'est aux autorités d'éviter des scènes pareilles». En d'autres termes, le politicien s'accommode d'une possible influence russe, tant qu'elle sert sa communication politique.

Pourtant, attribuer cette action coordonnée à la Russie n'est pas si simple, nuance le mathématicien Paul-Olivier Dehaye, qui avait révélé le rôle de la société

Cambridge Analytica dans le siphonnage des millions de données d'utilisateurs sur Facebook pour influencer la campagne présidentielle américaine en faveur de Donald Trump. Il se dit surpris de la déclaration catégorique du SRC: «Généralement, les autorités sont prudentes car il est difficile d'être certain de la main derrière de telles opérations. Cela pourrait très bien être les autorités chinoises, se faisant passer pour des Russes», illustre-t-il. Il pointe une autre interrogation: «Il se peut que les comptes se soient coordonnés sur une autre plateforme afin de tromper X sur l'amplification à accorder.» La question serait alors de savoir qui les a encouragés à cette coordination, et quelle est la légitimité de cet acteur à intervenir dans le processus électoral helvétique. «La Suisse n'est pas considérée comme un pays à risque pour des actions coordonnées. Mais X a massivement limité ses moyens de lutte contre la désinformation. Il est désormais plus facile de mener des campagnes de déstabilisation, grâce à l'achat d'un badge bleu de certification, qui amplifie automatiquement le contenu de l'utilisateur», illustre Paul-Olivier Dehaye.

Sur les réseaux sociaux, le flou règne. Les opérations de déstabilisation sont difficiles à détecter, ce qui est précisément le but poursuivi par les instigateurs de telles opérations. «Aucun pays n'est à l'abri d'une manipulation et il serait naïf de penser le contraire», affirme Rebekah Overdorf, professeure assistante à l'Université de Lausanne, spécialisée en investigation digitale. Le manque de transparence des réseaux sociaux empêche les autorités et les cher-



cheurs de détecter de telles opérations. L'un des obstacles: X a rendu plus difficile l'accès à son API (interface de programmation d'application) en le faisant payer cher. «De nombreux outils que nous utilisons pour retracer des informations sur Twitter, ou déterminer l'ampleur de certaines tendances artificielles dans le but de désinformer ne peuvent plus être utilisés», explique la chercheuse.

Face à la désinformation en ligne, les autorités ont peu de leviers d'action. «Il est difficile de tenir responsables les réseaux sociaux ou le fournisseur d'internet pour ce qui est diffusé sur les réseaux. En Suisse, il n'existe pas de cadre légal spécial pour lutter contre la désinformation contrairement à nos voisins européens», relate Yaniv Benhamou, professeur de droit du numérique à l'Université de Genève et avocat. La France connaît une loi contre les *fake news* permettant aux politiciens

de saisir un juge pour faire cesser la diffusion de fausses informations durant les trois mois précédant les élections. En Allemagne, une loi oblige les plateformes à retirer certains contenus dans les vingt-quatre heures. La réglementation européenne (le Digital Services Act, DSA) soumet les réseaux sociaux à de nouvelles obligations dans la lutte contre la désinformation. «Les plateformes améliorent leur modération via leur code de conduite et pour se conformer au droit européen, dont bénéficie indirectement la Suisse», précise Yaniv Benhamou. Le Département fédéral de la communication (DETEC) élabore actuellement un projet de loi qui risque bien de s'inspirer du DSA.

A quelques jours des élections fédérales, le contexte est bouil-

lant. Des élus UDC accusent le Service du renseignement de vouloir décrédibiliser l'UDC, en jetant le soupçon que le parti profiterait de cette ingérence russe. «Roulet-il pour la gauche?» s'est demandé le conseiller national Jean-Luc Addor. La campagne fédérale s'est distinguée par une utilisation accrue des nouvelles technologies, et les risques de tromperie qu'elles comportent. Dernier fait: la publication par le conseiller national UDC Andreas Glarner d'un *deepfake* de l'élue verte bâloise Sibel Arslan, lui faisant tenir des propos qu'elle n'a jamais prononcés. Le tribunal civil de Bâle-Ville a requis le retrait de la vidéo. La candide Suisse se confronte finalement à une désinformation qui gangrène depuis plusieurs années les élections à l'étranger. ■

Face à la désinformation en ligne, les autorités ont peu de leviers d'action